

ACCUEIL DE LOISIRS

PRINTEMPS 2020

3-11 ANS



5 SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants **nés entre 2009 et 2017** (3 ans révolus et scolarisés). Des activités variées sont proposées chaque jour.

ACCUEIL DU 14 AU 24 AVRIL 2020

LOUPLANDE

(3-11 ans)

École Mozart - 8 route de Souligné

ROËZÉ-SUR-SARTHE

(3-11 ans)

Espace des deux coqs - place de l'Église

MALICORNE-SUR-SARTHE

Les enfants peuvent être accueillis à Cérans-Fouilletourte, Roëzé-sur-Sarthe, Louplande, Parigné-le-Pôlin ou Spay. Navette proposée pour Roëzé-sur-Sarthe : Départ 8h / Retour 18h30.

CÉRANS-FOULLETOURTE

(3-11 ans)

Espace Véron - Rue de la République

PARIGNÉ-LE-PÔLIN

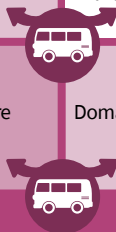
(3-6 ans)

Le Clos Renard - Rue du Tertre
Sont également accueillis les enfants de 3 à 6 ans du site de Spay.

SPAY

(6 ans faits-11 ans)

Domaine du Houssay - Route d'Arnage



RÈGLEMENT

Depuis les vacances d'hiver 2020, les modalités de règlement des factures des accueils de loisirs ont changé. Vous recevrez toujours sur votre compte du portail familles la facture à solder mais également « un avis des sommes à payer » par voie postale vous permettant de régler votre facture soit auprès du Trésor Public à La Suze-sur-Sarthe, soit par le biais du lien Tipi sur votre compte (pour le mode de règlement par carte bleue).

La facture pro-forma sera consultable sur votre compte du portail familles.



Les différents modes de paiement ne changent pas :

- Chèques.
- Espèces.
- CB de votre compte (lien vers le site de impôts.gouv.fr).
- Chèques vacances ANCV.
- Chèques CESU.
- Tickets loisirs MSA.
- Aides aux loisirs CAF.

INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS DU 16 AU 29 MARS 2020

Inscription au forfait 4 ou 5 jours, ou à la journée.

<https://ccvaldesarthe.portail-familles.net>



Les réservations aux activités du printemps 2020 sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles

- S'assurer que les fiches famille et enfants sont remplies complètement ainsi que les attestations.
- S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).

Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles

- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
- Remplir entièrement les différentes fiches sur votre compte avant d'accéder au planning des réservations :
 - Fiche famille (information du compte / voir, modifier les informations de la famille : coordonnées, informations personnelles, les parents, règlement et attestation sur l'honneur).
 - Fiches enfants (en cliquant sur le nom de l'enfant / voir, modifier la fiche enfant : informations enfants, renseignements médicaux, les personnes à contacter, les personnes autorisées, les autorisations).

Dès que les fiches famille et enfant(s) sont entièrement remplies, vous pouvez accéder aux plannings des réservations (guide de l'utilisateur).

Les réservations enregistrées peuvent être modifiées dans le délai imparti, du lundi 16 mars au dimanche 29 mars. Au-delà, les réservations sont définitives et facturables. Le règlement de service est consultable sur le portail familles.

TARIFS

FACTURATION AU QUOTIEN FAMILIAL	1 ^{ER} ET 2 ND ENFANT			3 ^{ÈME} ENFANT ET +		
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE
QUOTIENT FAMILIAL 1 INFÉRIEUR OU ÉGAL À 700 €	30,43 €	24,34 €	13,29 €	27,38 €	21,91 €	11,96 €
QUOTIENT FAMILIAL 2 ENTRE 701 € ET 900 €	46,36 €	37,09 €	13,29 €	41,73 €	33,38 €	11,96€
QUOTIENT FAMILIAL 3 ENTRE 901 € ET 1 200 €	62,30 €	49,84 €	16,35€	56,07 €	44,86 €	14,72 €
QUOTIENT FAMILIAL 4 SUPÉRIEUR À 1 200 €	78,24 €	62,59 €	16,35 €	70,41 €	56,33 €	14,72 €



Documents à fournir (téléchargement sur votre compte)

- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- Si vous ne pouvez pas fournir l'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), les 4 pages de l'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer (les 2 avis dans le cas de déclarations non communes).
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.
- Le Protocole d'Accueil Individualisé si votre enfant en a un.

Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif. Ce dossier est valable pour chaque période de vacances de l'année civile.

INFORMATION

Service enfance

Communauté de communes du Val de Sarthe

27, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe

02 43 83 51 12

service-enfance@cc-valdesarthe.fr